

CHAPITRE DEUXIÈME ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I MILIEU PHYSIQUE

I.1 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

I.1.1 Climat

La commune de Dunière relève de l'aire climatique supra-méditerranéenne, qui associe au climat méditerranéen des influences montagnardes, avec la présence de sommets de plus de 1500 mètres ceinturant l'amont du bassin versant de l'Eyrieux. Ces reliefs favorisent le développement de précipitations importantes, notamment lors d'entrées maritimes de Sud-Est chargées d'humidité, qui remontent la vallée grâce à des conditions topographiques favorables (encaissement, orientation NW-SE), et viennent se heurter aux barrières rocheuses représentées par les Monts Mézenc, Gerbier de Jonc, ou la chaîne des Boutières. Le climat est caractérisé par des hivers encore tempérés, des étés chauds, des précipitations importantes d'octobre à novembre, voire au printemps ou en fin d'été.

Dunière est à la fois un territoire de contact et un seuil dans la vallée de l'Eyrieux. La plaine des Avallons forme le seuil entre basse vallée de l'Eyrieux (vers Beauchastel et la vallée du Rhône), constituée par les larges méandres que la rivière décrit dans une plaine alluviale qui s'évase en pente douce de 4‰ vers le Rhône et la partie médiane (depuis le Cheylard), où le cours d'eau s'inscrit dans les gorges avec un lit étroit et sinueux qui traduit cependant un fléchissement de la pente (7‰) par rapport à la haute vallée torrentielle. Le massif des Boutières, à la rencontre du plateau de Vernoux, s'achève par la corniche de l'Eyrieux dont les premiers versants offrent pour l'implantation de hameaux et des cultures une exposition, favorable au Sud, exploitée depuis l'époque médiévale.

I.1.2 Géologie

Le territoire de la commune est situé pour partie sur le massif granitique de Dunière et son auréole métamorphique de schistes et gneiss, pour partie sur les alluvions anciennes de l'Eyrieux et de la Dunière.

L'assise géologique des Boutières est relativement homogène avec un substratum composé en majorité de roches cristallines à dominante granitique et métamorphique (micaschistes, gneiss). Elles se caractérisent par une relative imperméabilité et une forte résistance à l'érosion. Cependant, les granites et les gneiss, en partie broyés le long de failles importantes, se dégradent en gore, ou arène granitique, plus ou moins friable et poreux.

Les différences de roches ont peu d'influence sur la genèse des sols, à part la zone remarquable de Mastenac où des sols graveleux profonds se sont formés sur du granit broyé.

L'essentiel du bourg de part et d'autre de la route départementale n° 120 jusqu'au lit majeur de l'Eyrieux repose sur des micaschistes, assez tendre, se dégradant facilement en argiles ou argiles limoneuses. La Traverse, Les Combes, Bellevue reposent sur le granite, par contre les Riailles et les Plaines reposent sur des gneiss.

Les alluvions, situées sur une étroite bande le long des rivières, sont essentiellement constituées de sables granitiques et de blocs et cailloux de granits et gneiss. Ces formations détritiques se sont mises en place au gré des fluctuations climatiques du Quaternaire pour constituer le paysage actuel. Elles se sont accumulées dans les dépressions topographiques, où elles ont été reprises par la dynamique du cours d'eau pour former terrasses et plaines alluviales. La toile de fond de la plaine alluviale actuelle est formée de formations anciennes, constituées de sédiments grossiers, mises en place lors des phases froides du Quaternaire. Ainsi la partie plane du bas de versant au droit de la Traverse, le village, le Pont et la rive gauche jusqu'au Bichon sont situés sur un niveau de terrasses anciennes bien conservées qui dominent le plancher alluvial actuel d'une hauteur variant de 10 à 30 mètres.

L'activité humaine a eu un rôle prépondérant sur la formation des sols dans les pentes par la réalisation des terrasses de culture, remodelant ponctuellement le grand relief naturel.

1.1.3 Hydrologie

✓ Eaux de surface, les cours d'eau

Parmi les principaux cours d'eau qui drainent le nord du département de l'Ardèche, l'Eyrieux possède un bassin versant d'une superficie de 864 km² et parcourt environ 76 kilomètres depuis sa source située dans les monts du Vivarais (commune de Devesset) jusqu'à Beauchastel, au confluent avec le Rhône à l'Est.

L'Eyrieux se caractérise par une pente moyenne relativement élevée, et un régime d'écoulement irrégulier avec d'importants écarts annuels et inter annuels, cependant ce cours d'eau présente trois tronçons différents suivant les régions traversée :

- la haute vallée présente un caractère torrentiel marqué alimenté par de nombreux affluents issus des versants montagneux dominants ;
- la partie médiane (entre le Cheylard et Les Ollières), le cours d'eau s'inscrit dans les gorges avec un lit étroit et sinueux ;
- En aval des Ollières, la basse vallée, caractérisée par les larges méandres que le fleuve décrit dans une plaine alluviale en pente douce vers le Rhône, s'ouvre sur la plaine des Avallons à cheval sur la commune de Dunière. Cet ensemble très déprimé constitue un vaste lit majeur potentiellement inondable.

Les variations hydrologiques liées aux conditions climatiques locales, associant climat méditerranéen et influences montagnardes, favorisent des précipitations annuelles importantes (970 à 1200 mm), Celles-ci se concentrent en automne et au printemps où se produisent des crues soudaines et violentes, souvent consécutives à des épisodes orageux de forte intensité (plus de 200 mm/24 h atteints au Cheylard).

Confrontée périodiquement à des crues importantes, la vallée de l'Eyrieux garde en mémoire depuis le début du siècle les crues d'août 1900, d'octobre 1907, de novembre 1951, d'août 1963, plus récemment celles du 13 novembre 1996 (1038 m³/s aux Ollières) et du 19 décembre 1997.

La Dunière, en limite de la commune à l'Ouest, pénètre dans le territoire au droit de la ferme de Doulet. Sortant d'un parcours encaissé, elle offre des terrasses alluviales hautes (Le Buc) avant de se resserrer le long du défilé des Jargnes pour s'évaser ensuite au confluent avec l'Eyrieux en hautes terrasses alluviales plus vastes. Cependant le hameau du Pont, ancien point de passage sur la Dunière, tout comme le moulin sur la rive gauche opposé sont situés dans le lit majeur.

En effet, on peut distinguer dans la plaine alluviale moderne de l'Eyrieux, mais aussi dans la vallée de la Dunière, 3 espaces successifs :

- le lit mineur, expression de la variation inter-annuelle des écoulements hors période de crue, est dénué de toute végétation et rassemble les éléments transportés par la rivière ; le fond est constitué de galets et petits blocs roulés, indiquant une forte capacité de transport du cours d'eau ; l'écoulement des eaux se concentre, en période sèche, sur un lit d'étiage de faible largeur, laissant à nu de grandes plages de galets ;
- le lit moyen, siège de la ripisylve, forêt riveraine à saules, aulnes, et peupliers, assure la transition entre le lit majeur et le lit mineur de la rivière ; son occupation car les hautes eaux est de fréquence annuelle à quinquennale, car il ne domine le lit mineur que de quelques décimètres par l'intermédiaire d'une berge continue qui présente une topographie assez irrégulière, avec imbrication de dépôts fins (sables, limons), ou plus grossiers (galets) ;
- le lit majeur correspond à la zone potentielle d'extension maximale des crues « rares ou exceptionnelles » de fréquence décennale à centennale, voire au-delà ; sépare du lit moyen par un talus généralement marqué, il se présente sous la forme d'un plan faiblement incliné vers l'aval, parfois recoupé par des chenaux d'écoulement correspondant à d'anciennes crues. La plaine des Avallons est caractéristique de ce type d'espace à la topographie très régulière, occupé initialement par la forêt alluviale, puis défriché en vue de la mise en valeur agricole de ses sols très fertiles ; mais il peut devenir aussi l'enjeu de pressions urbaines dans les quartiers de la Planche, à proximité du village, en rive gauche de la Dunière et de l'Eyrieux.

Il est à noter que les nombreuses interventions humaines, depuis le milieu du siècle dernier dans le lit de l'Eyrieux :

- sous la forme de seuils alimentant des biefs et des moulins exploitant l'énergie hydraulique du cours d'eau, ainsi que de digues longitudinales en terre, destinées à protéger les cultures des crues fréquentes ;
- plus récemment, sous la forme d'extractions de matériaux sablo-gravelleux dans le lit, provoquant des érosions régressives (abaissement du profil longitudinal du cours d'eau), ainsi que d'aménagements routiers jouant le rôle de digue.

Celles-ci entraînent une modification du régime d'écoulement des eaux et des effets secondaires des crues. Une multitude de petits cours d'eau temporaires, affluents de la Dunière ou de l'Eyrieux, drainent de minuscules bassins versants formés par les

plis et replis du relief. Ils prennent leur source sur le plateau au-dessus de la corniche de l'Eyrieux où l'on remarque de petites retenues collinaires pour satisfaire l'activité agricole (Le Pré, Le Theil, Banneton).

✓ **Eaux souterraines**

La nature même du sous-sol limite fortement les cheminements souterrains. Cependant les Boutières sont connues pour leurs nombreuses sources situées, le plus souvent, en pied de massif, le long des failles. On peut citer à titre anecdotique une source d'eau minérale non exploitée aujourd'hui, rive droite de l'Eyrieux, sur la commune de Saint Vincent de Durfort, face à l'embouchure de la Dunière.

I.2 PAYSAGE ET PATRIMOINE

I.2.1 *Les unités paysagères*

L'analyse géologique du territoire communal conduit à déterminer deux unités paysagères fortement identifiées, le massif granitique au nord formant la presque totalité de la commune et la vallée alluviale de l'Eyrieux. L'analyse géographique introduit une troisième unité, constituée par le versant Sud du relief, en surplomb de la vallée, siège des principaux hameaux.

✓ **Le Massif granitique**

Extrémité sud au plateau de Vernoux, ce vaste massif a été entaillé, suivant une direction nord - sud, par le cours de la Dunière en une gorge profonde de l'ordre de 250 mètres (entre le hameau de Banneton et le pont sur la Dunière en limite nord de la commune. Les sommets culminant à 608 et 613 m, sont constitués de butes témoins du Trias (roche sédimentaire) en surimposition sur le massif granitique. Le plateau s'abaisse très rapidement (400 m de dénivellation pour 2000 m) vers l'Eyrieux au Sud pour former la « Corniche de l'Eyrieux ». Le plateau, vallonné, est le domaine des pâturages et de l'herbe rase où s'intercale quelques parcelles cultivées à proximité des petites retenues collinaires. Une forêt de hêtres occupe les versants exposés au nord et à l'est de la vallée de la Dunière.

✓ **Le versant Sud du relief occupé par les hameaux**

Sur le territoire de transition situé entre le boisement du plateau qui redescend sur les versants et la plaine agricole de l'Eyrieux, un habitat s'est implanté, dès l'époque médiévale, en versant exposé au sud du massif granitique, surplombant la vallée de l'Eyrieux (Le Monteil, la Traverse, Bellevue) ou dans des replis du relief de la vallée de la Dunière à proximité du confluent (les Combes). Hameaux de plein versant développant un terroir agricole fortement identifié avec les jardins en dessous du bâti (l'ager), les cultures extensives, au-dessus du bâti, ou pâtures étouffées par la plantation spontanée de résineux (l'ancien saltus), puis la forêt initialement de hêtres (la sylvia). Les noyaux des hameaux traditionnels restent très lisibles et présentent un grand intérêt architectural et paysager, notamment dans la composition du paysage remarquable de cette partie de la commune. Il y aura lieu de préserver le rapport qu'établit le bâti avec l'espace cultivé ou du moins entretenu aujourd'hui, par le maintien de terrains vierges de constructions et en favorisant l'extension construite des hameaux par l'implantation préférentielle des bâtiments en ados du relief. L'épierrement des surfaces cultivées, la nécessité de maintenir les terres dans un contexte de précipitations torrentielles a engendré l'édification de murets de soutènement qui constituent un élément marquant du paysage à maintenir et à développer impérativement.

✓ **La vallée agricole**

Au débouché des méandres de l'Eyrieux, la rive gauche offre une vaste vallée de 400 mètres de large depuis la limite ouest de la commune jusqu'au village de Saint Fortunat à l'est. Celle-ci épouse en douceur les premières courbes de niveau du versant sud. Le cours d'eau a créé par dépôts successifs des terrasses fluviales suivant l'axe Nord-Est / Sud-Ouest de la vallée, représentant 5 % de la surface communale, qui constituent un territoire agricole de 40 hectares planté de vergers, entre le village de Dunière et la limite ouest de la commune. L'extension du village de Dunière s'est principalement localisé au confluent de la Dunière et de l'Eyrieux sur des prairies, jusqu'aux lambeaux de la ripisylve de l'Eyrieux (le Petit Dunière, la Plaine, le Pré de Sillon). Pour ce dernier quartier, la ripisylve de la Goule, affluent de l'Eyrieux, constitue une limite franche, à maintenir, avec la Plaine des Avalions, domaine des vergers, et patrimoine exceptionnel de la vallée. De part et d'autre de la Dunière, l'apaisement du relief a favorisé, là aussi, l'extension du village, dans les quartiers de la Planche, du bas Monteil, et jusqu'au Pont de Dunière, hameau ancien où se situait le gué avant la réalisation de la route départementale 120. Dans sa partie d'origine, rive droite de la Dunière, l'agglomération présente une typologie de village-rue le long de la R.D. 120, maison alignées en mitoyenneté qui tendent à se développer à l'ouest et à l'est avec une interruption franche marquée par le pont enjambant la Dunière. Une voie communale en doublure de la R.D. 120 a favorisé la constitution d'un noyau bâti plus dense avec la mairie et l'école. A l'écart de village, les hameaux de Lafaurie, du Petit Dunière, ou des îlots bâtis anciens (La Planche, la filature) ont favorisés sur un parcellaire foncier morcelé une urbanisation plus récente, aérée jusqu'à empiéter sur le terroir des hameaux traditionnels de la Traverse, Mastenac ou le Monteil. Il apparaît important, afin d'éviter une extension des zones urbanisées consommatrice

d'espace, de favoriser la recombinaison des unités foncières dans un objectif de densifier la construction à partir du village et des hameaux existants.

1.2.2 Patrimoine culturel et archéologique

Il n'existe pas de monument historique sur la commune.

Selon la carte archéologique nationale, il n'existe pas d'entité archéologique sur la commune.

I.3 RISQUES NATURELS

1.3.1 Inondation

La commune dispose d'un PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondation) approuvé le 30/09/2004.



1.3.2 Risques mouvements de terrains

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	30/09/1990	01/10/1990	25/01/1991	07/02/1991
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	25/09/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boue	01/10/1993	14/10/1993	14/12/1993	30/12/1993
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	11/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	04/10/1995	05/10/1995	08/01/1996	28/01/1996
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	13/08/2004	17/08/2004
Inondations et coulées de boue	04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008
Inondations et coulées de boue	23/10/2013	23/10/2013	25/11/2013	27/11/2013
Inondations et coulées de boue	03/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015



Localisation des chutes de bloc

La commune est concernée par des **chutes de blocs**. Les 20, 21 et 22 octobre 2012, deux chutes de blocs ont eu lieu dans le versant d'exposition sud/sud-est surplombant le lieu-dit « La Traverse » au nord de la commune. Des travaux de sécurisation ont été entrepris en fin d'année 2012. Toutefois, un risque résiduel subsiste dans ce secteur.

Bien que la commune soit incluse dans le périmètre d'une ancienne concession de mine (mine de zinc de St Cierge la Serre) en l'état actuel, la commune ne semble pas concernée par des zones d'anciens travaux miniers.

1.3.3 Sismicité

La commune de DUNIERE SUR EYRIEUX se situe en **zone de sismicité modérée (zone 3)**, selon l'arrêté du 22 octobre 2010, modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011. Cette nouvelle réglementation définit les règles parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque modéré ».

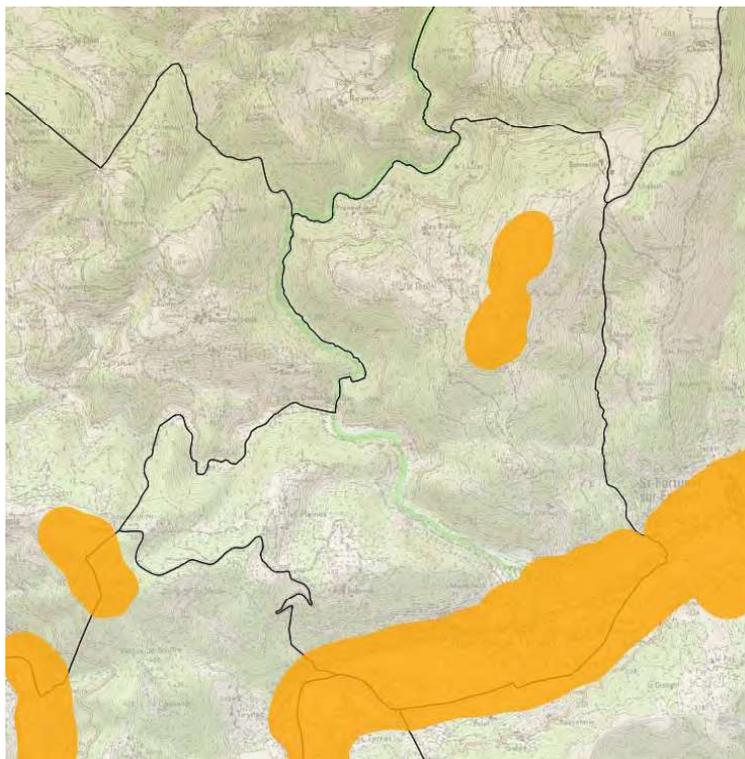
L'arrêté du 22 octobre 2010 précise les normes de construction à prendre en considération en fonction du type de bâtiment envisagé (en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011). Les constructions doivent également répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998.

1.3.4 Retrait – gonflement des argiles

D'après la cartographie départementale établie par le BRGM, une partie de la commune de Dunière sur Eyrieux est concernée par un **aléa moyen de retrait/gonflement des argiles**.

Le risque de retrait/gonflement des argiles résulte de la nature des terrains et de leur sensibilité vis-à-vis de la teneur en eau. Ce risque est susceptible d'induire des tassements différentiels qui peuvent affecter les constructions.

La prise en compte de ce risque n'entraîne pas de contrainte d'urbanisme particulière, mais passe par la mise en œuvre de règles constructives, notamment au niveau des fondations, visant à se prémunir de tout désordre.



 Aléa moyen

I.3.5 Risque incendie de forêt

La commune possède un massif boisé sensible aux incendies de forêt qui doit être préservé de toute d'urbanisation diffuse : taux de boisement : de l'ordre de 74% du territoire du territoire communal.

La commune est concernée par le plan cantonal de Défense de la Forêt contre les incendies (DFCI) de la Voulte sur Rhône.

I.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Il n'existe pas sur la commune de risques technologiques.

SYNTHESE

- **Paysage** : l'analyse géologique du territoire communal conduit à déterminer deux unités paysagères fortement identifiées, le massif granitique au nord formant la presque totalité de la commune et la vallée alluviale de l'Eyrieux. L'analyse géographique introduit une troisième unité, constituée par le versant Sud du relief, en surplomb de la vallée, siège des principaux hameaux.

- **Patrimoine** culturel et archéologique : pas de monument historique

- **Risques Naturels** : PPRi approuvé le 30/09/2004, zone de sismicité modérée (zone 3), aléa moyen de retrait/gonflement des argiles, massif boisé sensible aux incendies de forêt

- **Risques technologiques** : aucun

II MILIEU NATUREL (REDIGE PAR ECOTER)

Le cabinet BEAUR a sollicité le bureau d'études ECOTER « Écologie & Territoires » pour réaliser le volet « Milieux naturels » de l'état initial de l'environnement du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Dunière-sur-Eyrieux située en Ardèche (07), au centre-est du département (cf. carte « Localisation de la commune »).

Le PLU est en France le **principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle communale**. Il permet entre autre d'établir les orientations d'aménagement du territoire communal et de définir les différents zonages de la commune : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles ainsi que **les zones naturelles et forestières**.

Le volet « Milieux naturels » de l'état initial de l'environnement doit permettre d'intégrer les **enjeux écologiques locaux au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune puis, à terme, au zonage et au règlement du PLU**.

En effet, au même titre que les enjeux d'aménagement urbain, de gestion des flux, de préservation et valorisation des enjeux paysagers, la prise en compte des fonctions naturelles de certains types d'occupation du sol vise trois objectifs :

- Préserver les milieux naturels les plus riches, souvent qualifiés de « cœurs de nature » ou « zones nodales » ;
- Assurer à la faune la possibilité de se déplacer à différentes échelles (dans le temps et dans l'espace), notamment en empruntant des espaces qualifiés de corridors écologiques ;
- Permettre à la flore de coloniser les espaces favorables, en particulier en évitant les isolats.

L'aménagement équilibré (article L121-1 du code de l'urbanisme) du territoire communal s'appuie notamment sur la définition géographique et la caractérisation de ces structures naturelles ou semi-naturelles.

L'objectif de ce rapport est de porter à la connaissance des élus les éléments prépondérants du patrimoine naturel communal, en particulier les zones porteuses d'enjeux forts de conservation notamment en regard de futurs projets d'aménagement. Il dresse donc un état initial de l'environnement naturel de la commune de Dunière-sur-Eyrieux. Il est construit sur la base :

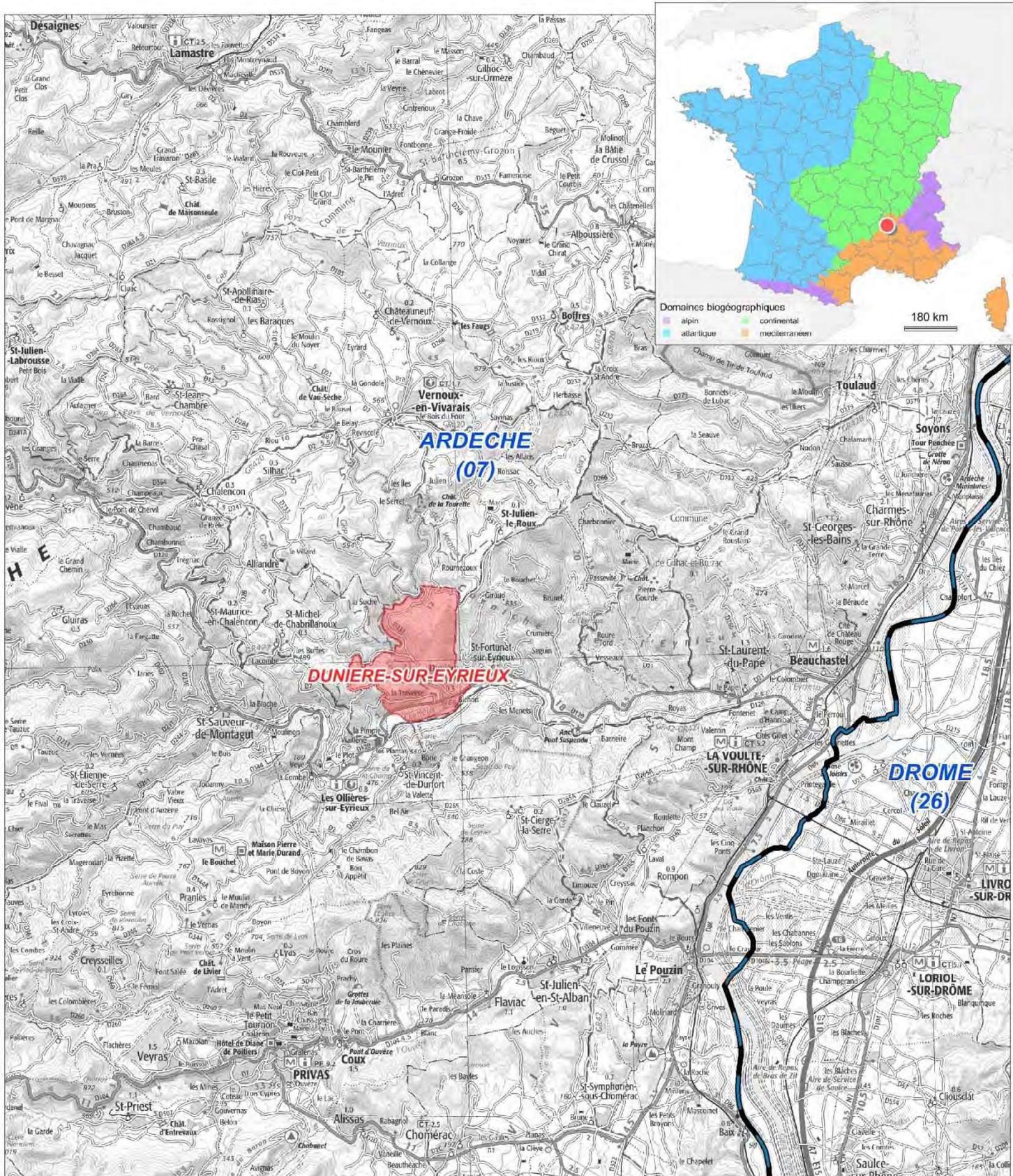
1. D'une **analyse bibliographique complétée d'une consultation des associations** naturalistes locales et des bases de données disponibles (conformément à l'attendu réglementaire pour ce type de dossier, aucune prospection naturaliste poussée de terrain n'est envisagée) ;
2. D'une visite de territoire à visée généraliste par un écologue ;
3. D'une première approche des fonctionnalités écologiques à l'échelle de la commune de Dunière-sur-Eyrieux et des communes voisines.

La **synthèse des éléments récoltés permet la mise en évidence des espèces et espaces remarquables** du territoire communal, sans oublier la « nature ordinaire », maillon essentiel de l'équilibre écologique d'un territoire en en constituant le socle.



La commune de Dunière-sur-Eyrieux - © Google Earth

LOCALISATION DE LA COMMUNE DE DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX



Légende

- Commune de Dunière-sur-Eyrieux
- Limite départementale

Echelle : 1/150 000
0 m 1 500 m 3 000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : S. ROINARD - ECOTER
Fonds : IGN TOP 100

II.1 DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

II.1.1 Ce qui est pris en compte

■ Les espaces remarquables :

Le législateur a élaboré plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement dont les périmètres réglementaires (Réserves, Arrêtés préfectorales de protection de biotopes, zonages Natura 2000, etc.) et d'inventaires (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Espaces naturels sensibles des Départements, etc.) qui sont des révélateurs d'un enjeu naturel connu : présence d'espèces rares et protégées, noyau de population d'espèces remarquables, etc.

La prise en compte de ces périmètres est essentielle afin de éviter tout projet ou changement d'affectation du sol qui pourrait être de nature à nuire à leur intégrité (exemple : urbanisation d'un habitat naturel servant à la reproduction d'une espèce remarquable), voire à en détériorer leurs fonctions (exemple : isolement d'un espace naturel au sein d'un espace urbanisé).

Toutefois, ces espaces dits remarquables ne sont pas les seuls présentant un enjeu sur un territoire communal. En effet, certains espaces, non répertoriés, peuvent également présenter un enjeu à une échelle plus fine (communale ou supra communale), voire à une échelle départementale ou régionale du fait du manque de connaissance desdits espaces.

Aussi, il est indispensable de dépasser la prise en compte des seuls périmètres réglementaires et d'inventaires, en situant - à l'échelle communale - tous les espaces remarquables afin d'intégrer cet enjeu et ce patrimoine au projet d'aménagement de la commune.

■ Les espèces remarquables :

Toutes les espèces ne présentent pas le même degré de sensibilité au regard d'un plan d'aménagement. En effet, certaines sont communes, se satisfont de milieux pouvant avoir un fort degré d'artificialisation. D'autres, en revanche, sont peu communes, voire menacées.

Soulignons toutefois que certaines espèces très rares, voire très menacées, peuvent aussi être affiliés à des habitats anthropiques pour tout ou partie de leur cycle biologique. C'est le cas de certaines chauves-souris, certains rapaces, certains amphibiens, etc.

D'un point de vue écologique, on entend ici par **espèce remarquable, une espèce rare et/ou menacée et/ou patrimoniale et/ou protégée**. Les outils d'évaluation sont : les listes rouges mondiale, nationale, régionales des espèces menacées, les listes régionales des espèces dites ZNIEFF déterminantes, parfois les listes d'espèces dites à enjeux à diverses échelles (locales, départementales, régionales), les arrêtés de protection nationale, les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » et, dans une certaine mesure, les avis d'experts lorsque les publications sont insuffisantes ou surannées.

Ces espèces remarquables prennent une place importante dans l'analyse de l'impact d'un PLU. En effet, ce dernier doit être compatible avec le maintien de ces populations, voire viser l'amélioration de leurs habitats de vie et des fonctionnalités écologiques du territoire concerné.

Seules les espèces à très fort enjeux sont rappelées dans le corps du rapport, la liste des espèces connues est quant à elle intégrée en annexe.

Une typologie simple d'occupation du sol permet de faire le lien entre ces espèces et le territoire communal. Si ce lien est effectivement synthétique (la complexité des cycles et des besoins des espèces ne pouvant que très difficilement être cartographié et synthétisé), il apporte un visuel suffisant à **l'identification des espaces nécessaire au maintien de ces populations animales et végétales.**

■ La nature ordinaire :

Au-delà des espaces riches de biodiversité, chaque commune offre des espaces dits de « nature ordinaire ». Il s'agit d'éléments surfaciques ou linéaires hébergeant une faune et une flore dites « communes » mais qui participent aux qualités des écosystèmes locaux.

Identifier ces éléments permet à la commune d'organiser et de construire son PLU tout en intégrant ce patrimoine naturel dans le projet : maintien d'une haie de vieux arbres dans un lotissement, maintien d'un fossé ou d'un ruisseau non busé au sein de la zone d'activité, etc.

■ Des limites administratives aux fonctionnalités écologiques : aspects fonctionnels (trame verte, trame bleue) :

La faune et la flore ignorent les limites administratives et la notion de fonctionnalité écologique doit être appréhendée à l'échelle communale comme à l'échelle supra-communale.

La prise en compte des noyaux de nature, plus largement des espaces de vie de la faune, des corridors écologiques primaires et secondaires, mais également des structures contraignantes (routes, zones urbanisées, rivières, etc.), doit donc s'envisager sur le territoire communal et à ses frontières afin de préserver (voire restaurer) ces fonctions et engager à moyen terme des projets communs et cohérents avec les communes environnantes.

II.1.2 Synthèse de la connaissance

L'étape de synthèse de la connaissance écologique passe par la récolte des données naturalistes existantes et disponibles. Ces données ne sont pas exhaustives, par manque de prospection sur le secteur précis du projet ou manque de diffusion de l'information. Elles ne reflètent donc pas la réalité mais constituent un état de connaissance au moment de la réalisation de ce dossier.

La synthèse de la connaissance écologique s'est déroulée en quatre étapes :

▪ **Étape 1 : Recherche des différents statuts de protection ou d'inventaire sur et à proximité du territoire communal**

Pour cela les données cartographiques de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes disponibles sur le site GÉORHÔNEALPES (<http://www.georhonealpes.fr/accueil/geoservices>) ont été projetées sous Système d'Information Géographique (SIG - MapInfo).

▪ **Étape 2 : Recherche bibliographique**

Un travail de recherche et d'analyse de la bibliographie a été réalisé. Elle a eu pour objet de compléter l'art des connaissances (géographiques et naturalistes) à l'échelle de la commune mais aussi des communes frontalières. Pour ce faire, différents documents ont été exploités (atlas, monographies, rapports d'études, thèses, articles scientifiques et techniques...) et divers sites Internet consultés.

▪ **Étape 3 : Analyse du contexte local, de l'occupation du sol et des fonctionnalités écologiques**

Cette étape a été réalisée à partir de la base de données Corine Land Cover de 2006, disponible sur le site du Service de l'Observation et des Statistiques de l'Environnement du MEEDDTL (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/th/environnement-2.html>).

▪ **Étape 4 : Consultation**

Elle consiste à consulter différentes bases de données disponibles sur Internet ainsi que certaines personnes et organismes ressources (les informations disponibles relevant parfois d'une connaissance non publiée tout aussi importante). Les consultations sont menées par les experts ECOTER et par thématiques.

Les personnes et organismes suivants ont été consultés :

- Stéphane VINCENT, chargé de mission chiroptères de la LPO Drôme ;
- La Fédération de pêche d'Ardèche ;
- La FRAPNA Ardèche ;
- L'ONEMA d'Ardèche ;
- La section Ardèche de l'ONCFS ;
- Thierry NOBLECOURT, responsable du pôle national d'entomologie forestière de l'Office National des Forêt ;
- Éric SARDET, du bureau d'études spécialisé en entomologie INSECTA ;
- Laurence JULLIAN, Responsable de l'antenne Drôme/Ardèche du CEN Rhône-Alpes.

Les bases de données et applications suivantes ont été interrogées :

- La base de données en ligne du Pôle d'Information Flore Habitats de Rhône-Alpes (PIFH) : <http://www.pifh.fr> ;
- Base de données Faune Ardèche, pour la liste communale des espèces recensées sur la commune de Dunière-sur-Eyrieux ainsi que sur les communes voisines: <http://www.faune-ardeche.org> ;
- Base de données de l'Institut national du patrimoine naturel (INPN), gérée par le Muséum national d'Histoire naturelle, pour les données issues des inventaires réalisés dans les zones naturelles, ainsi que des données communales : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index> ;
- Base de données de l'ONEM (Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens) : <http://www.onem-france.org> ;
- CARMEN Rhône-Alpes (Eau, Zones humides & Nature, paysage et biodiversité) : application du MEDDE permettant d'accéder aux données géographiques environnementales publiques et à leur visualisation cartographique (<http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/>) ;
- Géorhonealpes.fr (<http://www.georhonealpes.fr/catalogue/>) : plate-forme Internet de mise à disposition de l'information géographique en Rhône-Alpes ;
- Base de données de l'ONCFS, pour la répartition des mammifères terrestres (Castor d'Europe, Genette) : <http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-ru4/Le-portail-cartographique-de-donnees-ar291>.

II.1.3 Visite de territoire

La visite de terrain complète les données recueillies par l'analyse bibliographique et les consultations. Elle vise à :

- Confirmer autant que possible les données bibliographiques, apporter une analyse critique au besoin ;
- Identifier et délimiter précisément les milieux naturels ou semi-naturels présentant un enjeu naturaliste, hiérarchiser ces habitats ;
- Identifier et délimiter précisément les structures ou occupations du sol d'origine anthropiques présentant un enjeu naturaliste, hiérarchiser ces structures et occupations ;

- **Identifier et cartographier la trame verte et bleue (TVB) de la commune.** Soulignons ici que la méthode est basée sur un avis d'expert (et non sur une méthode plus lourde et peu adaptée à l'échelle communale, visant à identifier des espèces déterminantes pour la TVB, les habitats naturels concernés et traitant par des outils géomatiques ces données pour identifier la TVB) ;
- **Repérer les zones humides** (hors relevés pédologique ou relevés floristiques, il s'agit ici de valider des périmètres connus sur site).

A souligner : la visite a été réalisée par un écologue naturaliste mais ses prospections, par une simple visite de territoire, ne peuvent constituer un inventaire naturaliste complet.

☞ **La visite de terrain a été réalisée le jeudi 9 avril 2014.**

II.1.4 État initial de l'environnement pour le volet écologique et définition des enjeux

L'état initial de l'environnement pour le volet écologique est une synthèse des données récupérées (bibliographiques, de consultation et issues de la visite de site). La hiérarchisation cartographique des différents éléments constitutifs de la commune permet de faciliter le repérage et l'intégration des enjeux des plus forts aux plus faibles.

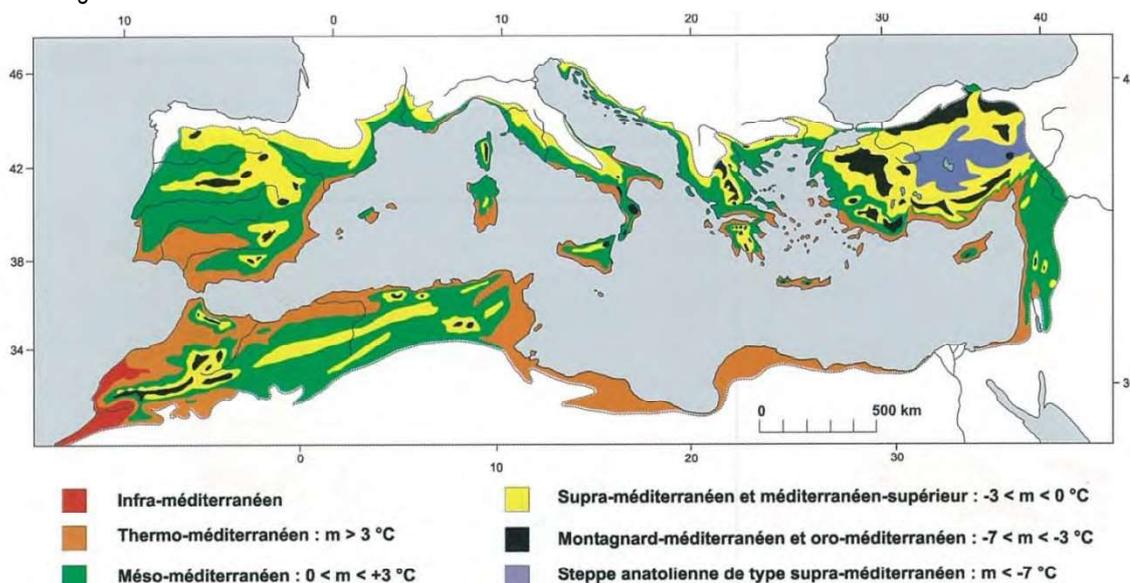
La définition des enjeux est établie à dire d'experts mais toujours justifiée.

II.2 OCCUPATION DU SOL ET BIODIVERSITE

II.2.1 Contexte biogéographique général

La commune de Dunières-sur-Eyrieux se situe en **bordure de l'axe rhodanien à l'étage de végétation supraméditerranéen.**

L'**étage supraméditerranéen** est empiriquement défini par la zone où la culture de l'Olivier devient impossible à cause du froid (gelées régulières l'hiver). Il correspond à la **série de végétation du Chêne pubescent qui remplace celle du Chêne vert typique de l'étage mésoméditerranéen.** Le Pin sylvestre se comporte en espèce colonisatrice (c'est le Pin d'Alep à l'étage mésoméditerranéen). En Provence, la limite entre les étages mésoméditerranéen et supraméditerranéen peut être située à partir de 300-400 m (500 m) d'altitude (QUEZEL P. & MEDAIL F. 2003, OZENDA 1985). La figure ci-dessous illustre les différents étages de végétation à l'échelle du bassin méditerranéen.



Carte synthétique indiquant les limites approximatives en région méditerranéenne des courbes isothermes de la moyenne des minima du mois le plus froid de l'année (m), égales à -3 °C, 0 °C, $+3$ °C et $+7$ °C et correspondance avec les étages altitudinaux de végétation (in QUEZEL P. & MEDAIL F. 2003).

☞ Nous rappelons que le **bassin méditerranéen est considéré au niveau mondial comme un « hotspot » de biodiversité** (www.conservation.org, MÉDAIL F. & QUEZEL P. 1997, MÉDAIL F. & QUEZEL P. 1999, HEYWOOD 1999...). Cette région du globe offre en effet **une exceptionnelle diversité biologique** qu'elle soit animale, végétale ou écosystémique. Le degré d'endémisme y est élevé. Par exemple, on estime que le bassin méditerranéen abrite environ 25 000 à 30 000 espèces floristiques – ce qui correspond approximativement à 10 % de la flore du globe sur seulement 1,6 % de la surface terrestre (MÉDAIL F. & QUEZEL P. 1997, MEDAIL F. 2005). Sur ces 25 000-30 000 espèces, 13 000 seraient endémiques (MEDAIL F. & MYERS N. 2004).

II.2.2 Zonation écologique du territoire communal

■ Synthèse de l'occupation du sol

Les cartes d'occupation du sol sont très fréquemment construites à partir de la couche **Corine Land Cover 2006** (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>) issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. **L'échelle de production est le 1/100 000^e**. Il est donc **déconseillé d'utiliser ce fond pour des représentations inférieures au 1/100 000^e** (c'est-à-dire à plus grande échelle), la précision de celui-ci ne le permettant pas, sauf à accepter un certain nombre d'imprécisions et d'erreurs. Ce qui n'est pas compatible avec un zonage à établir in fine à l'échelle parcellaire.

➔ A dessein de traduire le plus fidèlement possible l'occupation du sol du territoire communal, nous avons procédé à un **travail de redécoupage de celui-ci par types de milieux homogènes des points de vue écologique et agricole**. Ce travail **s'appuie très largement sur la visite de terrain** effectuée par l'écologue en charge de la rédaction du dossier et induit une importante phase de numérisation sous SIG. Compte-tenu des **contraintes de temps** inhérentes à ce type de dossier, il faut toutefois souligner que **l'ensemble du réseau de haies, de canaux, de rus et de fossés n'a pu être numérisé**.

La **carte issu de ce travail est donnée page suivante**.